

## TRAVAUX ROUTE DE BOSSY

**Madame le Maire de la commune de Scientrier,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

**Vu** demande présentée par l'entreprise « BSP », 356 route de Bossy, concernant la réalisation de travaux de façade.

### A R R E T E

#### **Article 1 : Délai d'exécution**

La circulation sur la voie 356 route de Bossy sera perturbée avec l'utilisation de la demi-chaussée du 24 Avril 2023 au 9 Mai 2023.

#### **Article 2 : Signalisation du chantier**

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et de la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise « BSP »

#### **Article 3 : Prescriptions techniques**

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,

**L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.**

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « BSP ».

Fait à Scientrier, le 17 Avril 2023

Le Maire,  
Patricia DEAGE

